

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS est donné par la greffière de la Ville, que le règlement numéro 1010-01-13 modifiant le Règlement concernant les nuisances, la paix et le bon ordre de façon à permettre l'utilisation des BBQ dans les parcs municipaux et des feux extérieurs au Récréoparc de la Ville de Sainte-Catherine a été adopté comme suit :

- .- Avis de motion: 8 juin 2021
- .- Dépôt du règlement : 13 juillet 2021
- .- Adoption: 13 juillet 2021
- .- Entrée en vigueur: 22 juillet 2021

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut habituellement le faire en se présentant au Service du greffe à l'hôtel de ville, sis au 5465, boulevard Marie-Victorin, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 13 h.

Dans les circonstances pandémiques actuelles le règlement sera disponible pour consultation sur demande.

Donné à Sainte-Catherine, ce 22 juillet 2021

(Signé) *Pascalie Tanguay*

Me Pascalie Tanguay,
Directrice des Services juridiques et greffière